



Nom de l'élève : ..... Prénom : ..... F  M

Date de naissance : / / Commune de naissance : .....

Code Postal :  Code Commune :  Département de naissance :

Adresse (résidence habituelle de l'enfant) : .....

Pour l'école publique de la commune à compter du : / /

Niveau de classe à la rentrée en **septembre** 2026 : .....

Dernière école fréquentée (2) : .....

Sur la commune de : ..... DÉPARTEMENT : .....

Avez-vous déjà un enfant scolarisé sur la commune de Oudon ? OUI  NON

Si oui, dans quelle école / classe : .....

► **Rentrée en petite section maternelle** : Age légal 3 ans révolus à la rentrée ou atteignant 3 ans entre septembre et décembre 2026 (soit les enfants né(e)s en 2023).

► **Rentrée en école élémentaire** : Pour les enfants déjà inscrits en maternelle à Oudon, le passage de la Grande Section vers le CP se fait automatiquement.

**PARENTS OU REPRÉSENTANTS LÉGAUX : PIÈCES A FOURNIR (COPIES) : Pièces d'identité des représentants légaux, Livret de famille et Justificatif de domicile**

MÈRE / PÈRE / TUTEUR (rayer les mentions inutiles)	MÈRE / PÈRE / TUTEUR (rayer les mentions inutiles)
Nom : .....	Nom : .....
Prénom : .....	Prénom : .....
Adresse : .....	Adresse : .....
.....	.....
.....	.....
✉ Mail : .....	✉ Mail : .....
☎ Domicile : .....	☎ Domicile : .....
📱 Mobile : .....	📱 Mobile : .....
Profession : .....	Profession : .....
☎ Travail : .....	☎ Travail : .....
Mariés <input type="checkbox"/> Vie Maritale <input type="checkbox"/> Divorcés <input type="checkbox"/> Séparés <input type="checkbox"/> Veuf (ve) <input type="checkbox"/> Parent isolé <input type="checkbox"/>	

**En cas de divorce ou de séparation, si un parent n'a pas l'autorité parentale, merci de fournir la copie de l'extrait de jugement stipulant les modalités de garde de l'enfant. En cas de perte de l'autorité parentale, merci de fournir une copie de l'extrait de jugement l'indiquant.**

 **J'accepte** de communiquer mes adresses (mail et postale) aux associations de parents d'élèves OUI  NON

(1) - Si vous n'habitez pas Oudon, vous devez demander une dérogation à votre commune de résidence.

(2) - Transmettre un certificat de radiation de l'ancienne école auprès de la directrice de la nouvelle école.

**RENSEIGNEMENTS MÉDICAUX : PIÈCES A FOURNIR (COPIES) : pages vaccination du carnet de santé**

**Vaccins obligatoires (depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018):**

DTpolio = Diphtérie-Tétanos-Poliomyélite ( <b>dernier rappel du vaccin</b> ) (Pour être efficace, cette vaccination nécessite un rappel tous les 5 ans)	Date :.....
HIB = Haemophilus influenzae de type B ( <b>dernier rappel du vaccin</b> )	Date :.....
Méningocoque C ( <b>dernier rappel du vaccin</b> )	Date :.....
Hépatite B ( <b>dernier rappel du vaccin</b> )	Date :.....
Pneumocoque ( <b>dernier rappel du vaccin</b> )	Date :.....
Rougeole-Oreillons-Rubéole ( <b>dernier rappel du vaccin</b> )	Date :.....

**ALLERGIES :**

**Votre enfant est-il allergique ?**

Médicaments            OUI             NON  Précisez : .....

Alimentation            OUI             NON  Précisez : .....

**Votre enfant doit-il prendre un traitement médical sur temps d'école (PAI)?**    OUI                        NON           

Si OUI, en cas de traitement médical, d'allergie ou d'intolérance alimentaire, le Protocole d'Accueil Individualisé de l'enfant (P.A.I.) **devra** être mis en place **2 mois avant** sa rentrée à l'école **avec la Directrice de l'école**. Il permet de préciser les conduites à tenir en cas d'urgence.

**Observations particulières** que vous jugerez utiles de porter à la connaissance de l'école (intolérances, traitements en cours, port de lunettes, précautions particulières à prendre...).

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Autre : .....

En cas d'urgence, un élève accidenté ou malade est orienté et transporté par les services de secours d'urgence vers l'hôpital le mieux adapté. La famille est immédiatement avertie par l'école.

**Nom de l'assurance scolaire :** .....

Fait à Oudon, le :

Signature **des** représentants légaux :



**Tout changement d'information en cours d'année doit être signalé à l'école et à la mairie**